



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

17 août 2022

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la Salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le mercredi 17 août 2022 à 9 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Guy Boutin, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers André Bussière, Clifford Lancaster, Charles Mallette et Gérard Tremblay. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que le directeur général adjoint, Louis-Philippe Caron, sont également présents.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
Le 17 août 2022 à 9 h

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Administration – Direction générale
 - 5.1 Règlement numéro 309 décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 152 000 \$ et autorisant une dépense de 152 058 \$ ayant pour objet le pavage de la rue Sylvio-Richard – Adoption
6. Levée de la réunion

1. – OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. – RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

En vertu du deuxième alinéa de l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, tout membre du conseil présent à une séance extraordinaire peut renoncer par écrit à l'avis de convocation de cette séance. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent par écrit à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

3. – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)

2022-08-17-01E



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

4. – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. – ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 – Règlement numéro 309 décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 152 000 \$ et autorisant une dépense de 152 058 \$ ayant pour objet le pavage de la rue Sylvio-Richard - Adoption

Le maire demande le vote sur le projet de règlement numéro 309 décrétant un emprunt de 152 000 \$ au fonds de roulement pour le pavage de la rue Sylvio-Richard.

Tous les membres du conseil se prononcent contre le règlement. Le règlement numéro 309 est donc rejeté.

2022-08-17-02E

5.2 – Rue Sylvio-Richard - Travaux d'asphaltage – Affectation du surplus accumulé

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'affecter une somme de 152 000 \$ du surplus accumulé au paiement des travaux d'asphaltage de la rue Sylvio-Richard. (Adoptée)

2022-08-17-03E

6. - LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 9 h 43, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)


Maire


Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 768.


Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
greffier-trésorier